



Lives and
Livelihoods
Fund



BADEA
Arab Bank
for Economic
Development
in Africa

IsDB
البنك الإسلامي للتنمية
Islamic Development Bank

Projet de Développement de la Chaîne de Valeur du Riz en Guinée (PDCVR)

AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT N°03/MA/PDCVR/07/2026
(Réservé aux Firmes Nationales)

Pays : République de Guinée
Nom projet : Projet de Développement de la Chaîne de Valeur du Riz
Secteur : Agriculture
Financement : Prêt - BID
Services de Consultant - Firmes Nationales : Recrutement d'une Firme Nationale pour l'audit des comptes du projet au titres des exercices 2026 et 2027
Mode de Financement (MdF): Le Mode de Financement Shari'ah
Numéro du Financement : Prêt - BID N° GIN 1026

Le Gouvernement de la République de Guinée a obtenu un financement sous la forme de Subvention et de Prêt de la Banque Islamique de Développement (BID) pour financer le Projet de Développement de la Chaîne de Valeur du Riz (PDCVR), et a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées pour financer des services de consultant suivant : « *Recrutement d'une Firme pour l'audit des comptes du Projet de Développement de la Chaîne de Valeur du Riz au titres des exercices 2026 et 2027* »

L'objectif primordial de la mission d'audit est de permettre à l'auditeur d'exprimer une opinion professionnelle concernant (i) le fait que les Etats Financiers du Projet (UGP) donnent une image sincère et fidèle de la situation financière du Projet à la fin de chaque exercice financier concerné ainsi que des fonds reçus et des dépenses engagées durant l'exercice s'achevant, (ii) l'éligibilité au financement de la Banque des dépenses du Projet remboursées sur la base des états de dépenses et leur représentation dans les EFP.

A cet effet, l'auditeur devra mener tout examen, qui pourrait être nécessaire, des états financiers, des enregistrements de base et des systèmes de contrôle. L'Auditeur devra également formuler une opinion sur l'application correcte des Directives de Passation des Marchés de la Banque Islamique de Développement et de manière conforme à l'Accord de Financement du Projet.

L'audit doit être réalisé conformément aux normes de vérification généralement admises telles les Normes d'Audit Internationales (NAI) formulées par la Fédération Internationale des Experts Comptables (IFAC) ou les Normes d'Audit de l'Organisation Internationale des Institutions Supérieures de Contrôle des Finances Publiques (INTOSAI), en tenant compte des accords de financement applicables et des exigences particulières de la Banque Islamique de Développement, et doit notamment porter une attention particulière aux aspects ci-après :

- ✓ Tous les fonds reçus par le Projet ont été utilisés, comptabilisés et classés en conformité avec les accords de financement applicables ;
- ✓ Toutes les transactions liées au Projet sont reflétées dans l'EFP préparé conformément aux Principes de Comptabilité généralement admis ;
- ✓ Les acquisitions de biens, travaux et services financés ont été réalisées conformément à l'accord de financement applicable ;

- ✓ Une copie de tous les justificatifs, enregistrements et comptes a été conservée pour l'ensemble du projet. Des liens clairs existent entre les livres comptables et les rapports soumis à la Banque ;
- ✓ Le respect de conditions spécifiques contenues dans l'Accord de Financement ;
- ✓ La certification de l'éligibilité des dépenses dont le remboursement par la Banque Islamique de Développement et la Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique a été demandé par le moyen des états de dépenses soumis pour réapprovisionnement des comptes spéciaux du projet. Ceci s'ajoute à la vérification de la réalité de ces dépenses ;
- ✓ Les fonds extérieurs ont été utilisés conformément aux stipulations des accords de financement applicables en accordant une attention particulière au principe d'économie et d'efficacité, et exclusivement aux fins pour lesquelles ils ont été fournis ;
- ✓ Les fonds de contrepartie ont été fournis et utilisés en conformité avec les accords de financement applicables et exclusivement aux fins pour lesquelles ils ont été fournis ;
- ✓ Les Etats Financiers du Projet ont été préparés en conformité avec les principes et pratiques de comptabilité généralement admis et donnent une image sincère et fidèle de la situation financière du Projet à la date du [jj/mm/aa] et des ressources et dépenses de l'année fiscale s'achevant à cette date.
- ✓ La revue et la validation du Manuel des Procédures préparé par l'UGP.

Les Termes de Référence (TdR) détaillés de la mission sont disponibles à l'adresse ci-dessous.

La mission d'audit portera sur les transactions financières du projet durant la période allant du 1er Janvier 2026 au 31 Décembre 2026 et du 1er Janvier 2027 au 31 Décembre 2027 et se déroulera sur une durée de trente jours allant au plus tard du 15 avril au 15 Mai de l'année qui succède l'exercice audité.

La mission d'audit produira les trois (3) livrables principaux :

(i) Le **Rapport d'Audit annuel** qui devra comprendre de manière explicite une opinion professionnelle concernant (i) le fait que les états financiers du projet donnent une image sincère et fidèle de la situation du Projet, (ii) l'éligibilité au financement par la Banque des dépenses du Projet remboursées sur la base des états de dépenses et leur représentation dans les EFP. L'auditeur devra tenir compte des informations légales et obligatoires applicables et des exigences comptables stipulées dans les Accords de Financement, et exprimer dans le rapport toute dérogation et l'impact de telle dérogation sur l'EFP.

(ii) La **Lettre d'observations et de recommandations** qui devra indiquer tout élément significatif de l'audit relatif à la comptabilité et au contrôle, tel qu'identifié durant la revue des mécanismes de contrôle interne en lien avec les risques inhérents. La lettre, ainsi que les réponses de la direction et les recommandations pour remédier à la situation et aux insuffisances, devra être remise à l'entité responsable du Projet, le moment venu. En annexe à la lettre d'observations et de recommandations, l'auditeur indiquera dans quelles mesures les recommandations formulées lors du précédent exercice ont été prises en compte par l'UGP

(iii) La **Certification semestrielle des dépenses sur le Compte Spécial** qui permettra à l'UGP de procéder à la demande de réapprovisionnement du compte en vue de reconstituer sa trésorerie.

Le rapport provisoire pour l'audit de l'exercice est attendu vingt-cinq (25) jours après le démarrage de la mission et le rapport définitif au plus tard cinq (05) jours après les observations du Client.

L'Unité de Gestion du Projet de Développement de la Chaîne de Valeur du Riz invite les bureaux de Consultants Nationaux (« Consultants ») éligibles à manifester leur intérêt en vue de fournir les services ci-dessus. Les Consultants intéressés doivent fournir des renseignements spécifiques démontrant qu'ils sont pleinement qualifiés pour réaliser les prestations (documentation, références de prestations similaires, expérience dans des conditions comparables, disponibilité de compétences adéquates parmi leur personnel, etc.).

Les critères d'établissement de la liste restreinte sont :

Le Consultant doit être un Bureau ou Cabinet d'Audit et d'Expertise Comptable indépendant, faisant profession habituelle de réviser les comptes, régulièrement inscrit au Tableau d'un Ordre des Experts-comptables reconnu au plan international par l'IFAC ou par l'Organisation Internationale des Institutions Supérieures de Contrôle des Finances Publiques (INTOSAI), ayant une expérience d'au moins dix (10) ans en audit financier des projets financés par des banques multilatérales de développement.

L'auditeur doit prendre en compte les exigences en matière d'établissement de rapports de la Banque Islamique de Développement et de respect de ses Directives de Passation des Marchés en vigueur.

Le Consultant devra justifier d'au moins dix (10) missions d'audit financier au cours des dix (10) dernières années pour le compte de projets financés par des banques multilatérales de développement. Une expérience de projets agricoles du secteur public serait un atout.

L'équipe d'audit devra comprendre du personnel d'audit qualifié, doté de l'expérience en audit et de références pertinentes. A savoir :

- ✓ **Chef de Mission** : Expert-comptable diplômé, associé responsable disposant d'au moins quinze (15) années d'expérience ;
- ✓ **Auditeur Senior** : (ayant au moins un diplôme de niveau BAC + 5 ou plus en audit et comptabilité, et justifiant d'une expérience d'au moins 5 ans d'audit ;
- ✓ **Un spécialiste en passation des marchés** expérimentés disposant d'au moins sept (07) années d'expérience avec des d'études universitaires supérieures (Master ou équivalent), en administration des affaires, en sciences économiques, en gestion et ;
- ✓ **Deux (02) auditeurs expérimentés** chargés de la mission disposant d'au moins trois (3) années d'expérience en cabinet.

Les Consultants intéressés sont invités à prendre connaissance des Clauses 1.12.1 et 1.12.2 des Directives sur l'acquisition des Services de Consultants dans le cadre des Projets financés par la Banque Islamique de Développement (les « Directives ») définissant les règles de la BID concernant les conflits d'intérêt.

Les Consultants peuvent s'associer avec d'autres firmes afin de renforcer leurs qualifications en indiquant clairement le type d'association, c'est-à-dire un groupement de consultants, ou une intention de sous-traitance. Dans le cas de groupement, tous les partenaires du groupement seront conjointement et solidairement responsables pour la totalité du contrat, en cas d'attribution.

La sélection se fera en conformité avec la méthode de Sélection au Moindre Coût (SMC) stipulée dans les Directives de la BID pour la passation de marchés de services de consultants dans le cadre des projets financés par la Banque Islamique de Développement (version avril 2019 révisée en février 2023).

Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations additionnelles à l'adresse mentionnée ci-dessous aux heures d'ouverture de bureaux indiquées : ***du lundi au jeudi de 9 heures à 16 heures heure locale et vendredi de 9 heures à 13 heures heure locale.***

Les manifestations d'intérêt sous forme écrite doivent être déposées en physique et en personne tout en fournissant simultanément des coordonnées par e-mail à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard le **Mardi 08 Septembre 2026 à 10 heures GMT**. **En plus des dépôts physiques des manifestations d'intérêt, les consultants doivent envoyer les soumissions électroniques par e-mail aux adresses ci-dessous.**

Bénéficiaire : **Projet de Développement de la Chaîne de Valeur Riz**

A l'attention de : **Sékou DIALLO, Coordonnateur National**

Quartier : **Kaporo Cité, Commune de Ratoma – Conakry**

Tel. : **(+224) 622 62 25 83/621 36 17 83**

Email : **diallo.sek7@gmail.com/ paulpdcvr@gmail.com**

Fait à Conakry, le 17 Août 2026

Le Coordonnateur National

